

N°DEC-2023-192

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION, PAR LA SOCIÉTÉ BLACKSENSE RECORDS, D'UN SPECTACLE INTITULÉ « CONCERT DE PRINCESS LOVER », LE 30 SEPTEMBRE 2023, À L'OCCASION DE LA FÊTE DE BONNEUIL, DANS LE QUARTIER FABIEN

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec BLACKSENSE RECORDS – 5 esplanade Compans Caffarelli 31000 TOULOUSE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « Concert de PRINCESS LOVER », à l'occasion de la « Fête de Bonneuil », le 30 septembre 2023 à 20 heures, dans le quartier Fabien.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire l'entreprise BLACKSENSE RECORDS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 8 400 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 29 septembre 2023.


Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29 SEP 2023
Et de sa publication le 29 SEP 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS